



POINT DE PRESSE DU MINISTRE DE LA SANTÉ

Mesdames et messieurs,

Cela fait bientôt un an que notre pays est confronté à la pandémie de la COVID-19. Pour limiter sa propagation, le Gouvernement développe des stratégies de riposte régulièrement mises à jour.

Depuis six semaines, à l'instar des autres pays de la sous-région et du monde, le Bénin est confronté à une recrudescence du nombre de cas dans un contexte d'apparition de variants plus contagieux. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, le nombre moyen de cas confirmés par jour a quadruplé passant de 8 à 34 et, ces trois derniers mois, le Bénin a enregistré autant de cas que pendant les 9 premiers mois de l'épidémie (2726 cas le 1^{er} novembre 2020 et 4625 au 9 février 2021). Le nombre de cas graves suit la même tendance.

A la date du 9 février 2021, le Bénin compte 4 625 cas confirmés à la PCR dont 3 781 guéris, 732 patients en cours de suivi dont 66 cas graves et 13 décès enregistrés en 40 jours portant à 56 le nombre de pertes en vies humaines liées à cette pandémie au Bénin.

Mesdames et messieurs,

Il est important de porter à votre connaissance une situation qui mobilise le corps médical ces derniers jours. Il s'agit d'une augmentation de cas graves et de décès enregistrés dans le rang de sujets jeunes et à priori sans antécédents médicaux particuliers.

Ce phénomène nouveau nous interpelle et démontre à suffisance que les personnes porteuses de facteurs de risques que nous connaissons déjà (*âge supérieur à 60 ans, diabète, hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral, drépanocytose, obésité, asthme, autres maladies cardiovasculaires ayant consulté tardivement*) ne sont plus les seules cibles les plus exposées aux formes graves de la COVID-19 désormais. Les jeunes le sont également et peuvent développer des formes complexes.

Dans le souci de maîtriser la situation épidémiologique, il est plus que jamais impérieux que les dernières mesures prescrites par le Gouvernement fassent l'objet d'un respect strict. Il s'agit notamment de l'interdiction des manifestations festives ou autres rassemblements non encadrés à grands effectifs.

Le Gouvernement rappelle à l'ensemble de la population cette interdiction et insiste à nouveau sur le respect strict des mesures barrières que sont :

- le port systématique de masque dans les lieux publics et dans toutes les situations à risque ; 

- le lavage des mains à l'eau et au savon ou encore la désinfection des mains avec la solution hydroalcoolique ; et
- le respect de la distance de sécurité sanitaire d'au moins un (1) mètre entre les personnes.

En dehors de ces mesures barrières, il est également impératif, pour réduire l'impact de la présente vague de l'épidémie qui semble plus contagieuse et plus virulente, de recourir promptement à la consultation précoce ou d'appeler le numéro vert gratuit 136 au moindre signe faisant penser à la COVID-19 ou assimilable à des signes de grippe ou de paludisme (*fièvre, toux, éternuement, rhume, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat, difficultés respiratoires, ...*).

De même, il est indispensable de procéder au dépistage et à la mise sous traitement présomptif systématiques de tout cas suspect dans les formations sanitaires et les sites dédiés à cet effet sur toute l'étendue du territoire national.

Mesdames et messieurs,

C'est le lieu pour moi de rappeler à nos concitoyens que la pandémie n'est pas terminée alors que la vie semble avoir repris son cours normal au Bénin. Ceci résulte d'une mauvaise appréciation de la situation par les uns et les autres.

Nous devons donc rester conscient que le mal est encore présent et rester vigilant. Ce, d'autant plus que les variants du virus se révèlent encore plus dangereux.

Nous devons plus que jamais redoubler d'attention et de discipline pour venir à bout de la COVID-19.

Le Gouvernement reste attentif à l'évolution de la situation qu'il évalue quotidiennement et prend les dispositions pour que rien ne manque aux équipes de santé en première ligne dans la riposte.

Les Préfets et les Directeurs Départementaux de la Santé sont d'ores et déjà instruits pour s'assurer du respect strict des présentes prescriptions.

Je vous remercie.

Cotonou, le 11 février 2021

The image shows a blue ink signature of Benjamin I. B. Hounkpatin written over a circular official seal. The seal contains the text 'République du Bénin Ministère de la Santé' around the perimeter and 'LE MINISTRE' at the bottom. In the center of the seal is a logo featuring a caduceus (a staff with two snakes) and a scale of justice, with the words 'SANTÉ' and 'ÉQUILIBRE' visible.

Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé